



CAPA Métiers de l'Agriculture

Productions végétales spécialisées (horticulture, maraîchage, arboriculture, ...)



*Simulateur de calcul
de rémunération et
d'aides aux entreprises
en ligne :*

www.alternance.emploi.gouv.fr

Les apprentis participent activement à la vie de l'exploitation de l'établissement et ont à leur disposition un centre de ressources pour les accompagner à leur réussite, ainsi qu'un Centre de Documentation et d'Information.

MÉTIERS VISÉS / DÉBOUCHÉS

Ouvrier qualifié en productions végétales

Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales, de légumes, de jeunes plants, de la vigne ou d'arbres fruitiers, en vue de leur commercialisation.

L'ouvrier agricole travaille dans une exploitation agricole spécialisée en horticulture, maraîchage, arboriculture ou viticulture.

Il connaît la biologie des végétaux, leur fertilisation et leurs pathologies, ainsi que les moyens de lutte.

L'ouvrier en exploitation agricole peut conduire des engins et s'adapte aux évolutions technologiques.

COMPÉTENCES VISÉES / OBJECTIFS DE FORMATION

- Réaliser les opérations techniques liées aux cultures de légumes, fruits, plantes aromatiques en plein champ ou en serre :
 - Préparation des sols
 - Semis et plantation
 - Entretien et protection des cultures
 - Récolte et conditionnement
- Utiliser le matériel agricole et en assurer la maintenance
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement

DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Qualification de niveau 3 - CAPa Métiers de l'Agriculture - Fiche RNCP n°38855.

Certificateur : Ministère en charge de l'agriculture, fiche publiée le 01/01/2019.

Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences dont 6 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales et pratiques.

Tous les blocs ou Unités Capitalisables (UC) doivent être

validés pour obtenir le diplôme. Chaque UC obtenue est valable 5 ans. (Dispense de certaines épreuves possible selon les diplômes obtenus en amont de la formation).

POURSUITE D'ETUDES POSSIBLES

Brevet Professionnel Agricole / Bac professionnel Agricole / autre CAP Agricole en 1 an

CONDITIONS D'ADMISSION

Le jeune apprenti doit avoir entre 15 et 29 ans à la signature du contrat.

Un jeune qui aura 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre d'une année peut s'inscrire en apprentissage s'il a terminé l'enseignement de la 3ème.

Il n'y a pas d'âge limite si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

PRÉ-REQUIS PÉDAGOGIQUES

Avoir suivi une classe de 3ème ce qui signifie :

- Comprendre une consigne simple donnée à l'écrit ou à l'oral
- Compter, dénombrer et réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculatrice
- Transmettre une info, une consigne par oral, avec le vocabulaire approprié

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Etude des candidatures toute l'année et entrée en formation selon résultat du positionnement :

1. S'inscrire sur la plateforme Hub3E (lien sur site internet)
2. Contacter l'assistante formation par l'apprentissage
3. Tests de positionnement écrits et entretien individuel
4. Si réponse positive du centre de formation, recherche d'entreprise pour effectuer un contrat d'apprentissage
5. Signer un contrat d'apprentissage avec l'employeur et avoir une convention établie entre le CFPPA et l'entreprise

DURÉE

La durée moyenne du parcours est de 800h en centre de formation sur 2 ans en alternant semaines en entreprise et semaines à l'OFA.

Possibilité de parcours individualisés selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis académiques.

Rythme d'alternance : voir calendrier prévisionnel des semaines à l'OFA.

STATUT

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.

Rémunération en fonction de l'âge, calculée sur la base du SMIC.

Age de l'apprenti	1ère année	2ème année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

Formation gratuite pour les apprentis. Coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO à hauteur de 6610€.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Enseignement professionnel :

- Biologie végétale, agronomie, écologie, reconnaissance des végétaux
- Multiplication des végétaux
- Mise en place et conduite de cultures
- Observation et surveillance de cultures
- Utilisation et entretien des matériels et des équipements

agricoles

- Conduite de tracteur
- Connaissance des phytosanitaires (Certiphyto)
- Récolte et conditionnement des productions
- Préparation des commandes
- Commercialisation des produits de l'exploitation

Enseignement général :

- Expression et communication
- Éducation Socio-Culturelle
- Mathématiques
- Bureautique et culture numérique
- Protection sociale et droit du travail
- Gestes et postures
- Développement durable

Modules proposés

- 1ers gestes en arboriculture
- OU
- Vente et conseils en jardinerie et magasin de produits horticoles

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apprentissages organisés en semaines thématiques pendant lesquelles l'équipe pédagogique mobilise le vécu en entreprise (pédagogie de l'alternance).

Les apprentis bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement rapproché via des liens importants entre entreprise et centre de formation.



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Nous contacter en cas de besoin spécifique.

cfppa.romans@educagri.fr

À l'attention de Mme Lüjt.

